

QUE la ministre des Ressources naturelles et des Forêts soit autorisée à verser une aide financière d'un montant maximal de 7 176 000 \$ au Gouvernement de la nation crie, soit un montant maximal de 1 794 000 \$ au cours de chacun des exercices financiers 2024-2025 à 2027-2028, pour la mise en œuvre du régime collaboratif et selon les conditions et modalités prévues à l'Entente concernant la mise en œuvre du régime collaboratif de gestion forestière pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2028.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

83233

Gouvernement du Québec

Décret 758-2024, 17 avril 2024

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Tourisme qui se tiendra le 18 avril 2024

ATTENDU QUE la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Tourisme se tiendra le 18 avril 2024;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Tourisme et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, dirige la délégation officielle du Québec à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Tourisme qui se tiendra le 18 avril 2024;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la ministre du Tourisme, soit composée de :

— Monsieur Jessy Baron, sous-ministre, ministère du Tourisme;

— Madame Marie-Christine Fillion, directrice de cabinet, Cabinet de la ministre du Tourisme;

— Monsieur Frédéric Desjardins, secrétaire général, ministère du Tourisme;

— Madame Cynthia Letarte, conseillère en affaires internationales et canadiennes, ministère du Tourisme;

— Madame Marie de Bellefeuille, conseillère en relations intergouvernementales, secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

83234